



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET
DES DECISIONS

**DECISION N°31/2023
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 10 autorisant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant l'engin tractopelle de marque JCB 4 CX4 numéro de série 435 885, propriété de la commune de Libercourt depuis le 13 juin 1995,

Considérant la proposition de Monsieur DEMETER de la société TRADE INDUSTRIE, 112 avenue de Paris 94300 Vincennes – Numéro de SIRET 920673878 00012, pour l'achat du tractopelle JCB pour un montant de 4 500 € TTC,

DECIDE

Article 1 : de procéder à la cession du véhicule en l'état de marque JCB 4CX4 numéro de série 435885 au profit de la société Trade Industrie, pour la somme de 4 500 € TTC.

Article 2 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions du Maire, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 3 : Ampliation en sera adressée à la société Trade Industrie.

LIBERCOURT, le 16 mars 2023

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230316-D-31-2023-AU
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Monsieur le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et de sa publication.